








Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2020/2194(DEC)	Procédure terminée
Décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2019 : performance, gestion financière et contrôle		
Sujet 8.70.03.09 Décharge 2019		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 CZARNECKI Ryszard	08/09/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 CHRISTOFOROU Lefteris	
		 RÓNAI Sándor	
		 CHASTEL Olivier	
		 EICKHOUT Bas	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales		30/09/2020
	 TOMC Romana		
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	01/10/2020
		S&D CHINNICI Caterina
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes

Evénements clés			
26/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2021	Vote en commission		
30/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0100/2021	Résumé
27/04/2021	Débat en plénière		
29/04/2021	Décision du Parlement	T9-0215/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2194(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/04036

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2020)0288	26/06/2020	EC	

Projet de rapport de la commission		PE657.227	14/01/2021	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE660.366	25/02/2021	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE661.924	25/02/2021	EP	
Amendements déposés en commission		PE680.803	04/03/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0100/2021	30/03/2021	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0215/2021	29/04/2021	EP	Résumé

Décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2019 : performance, gestion financière et contrôle

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Ryszard CZARNECKI (ECR, RO) concernant la décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2019: performance, gestion financière et contrôle.

Les députés ont rappelé que les agences ont une influence considérable sur l'élaboration des politiques et la prise de décision, ainsi que sur la préparation et la mise en œuvre des programmes dans des domaines d'importance vitale pour la vie quotidienne des citoyens de l'Union, tels que la santé, la sûreté, la sécurité, la liberté et la justice.

La commission compétente a noté avec satisfaction que la Cour des comptes a émis une opinion d'audit sans réserve sur la fiabilité des comptes de toutes les agences ainsi que sur la légalité et la régularité des recettes sous-jacentes aux comptes de toutes les agences. En revanche, un avis avec réserve a été émis pour l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en ce qui concerne la légalité et la régularité des paiements.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport a relevé que pour les 32 agences décentralisées de l'Union, le total cumulé des budgets 2019 s'est élevé à environ 2.854.000.000 EUR en crédits d'engagement, soit une augmentation d'environ 10,29 % par rapport à 2018, et à 2.570.000.000 EUR en crédits de paiement, soit une augmentation de 8,88 % par rapport à 2018.

Sur les 2.570.000.000 EUR de crédits de paiement, quelque 1.920.000.000 EUR a été financés par le budget général de l'Union, ce qui représente 74,75 % du financement total des agences en 2019 (72,16% en 2018). Quelque 649.000.000 EUR a été financé par des droits et redevances et par des contributions directes des pays participants (soit une diminution de 1,22% par rapport à 2018).

Préoccupés par le niveau très élevé des reports dans certaines agences, en contradiction avec le principe budgétaire d'annualité, les députés ont souligné l'urgence nécessaire pour toutes les agences d'améliorer leurs capacités de planification budgétaire. Ils considèrent qu'une plus grande attention devrait être accordée à la pertinence et à la cohérence, notamment dans le contexte de chevauchement des domaines de compétence, lors de la création des futures agences. Les ressources devraient être allouées de manière plus flexible en fonction des besoins ou de l'urgence.

Approche commune

Les députés ont regretté que les règlements fondateurs de plusieurs agences n'aient pas encore été alignés sur l'approche commune. Ils ont invité les agences à continuer à développer leurs synergies, à accroître la coopération et l'échange de bonnes pratiques avec les autres agences de l'Union en vue d'améliorer l'efficacité (ressources humaines, gestion des bâtiments, services informatiques et sécurité).

Politique du personnel

Les 32 agences décentralisées ont employé un total de 7.880 membres du personnel, comprenant des fonctionnaires, des agents temporaires, des agents contractuels et des experts nationaux détachés, en 2019 (contre 7626 en 2018), soit une augmentation significative de 3,33% par rapport à l'année précédente. Les députés se sont inquiétés du fait que, dans la grande majorité des agences, il y a un manque d'équilibre entre les sexes parmi le personnel dans la gestion globale.

En outre, des faiblesses ont été identifiées dans les procédures de recrutement des agences concernant la gestion des conflits d'intérêts potentiels (une agence), l'application du principe d'égalité de traitement ou de transparence (trois agences) et la tenue d'une piste d'audit appropriée de la procédure (une agence).

Marchés publics

Le rapport a souligné le fait que les marchés publics restent le principal domaine susceptible d'être affecté par des erreurs dans toutes les agences décentralisées de l'Union. Il a donc invité les agences concernées, à savoir Europol et CEPOL, à améliorer leurs procédures de passation de marchés publics.

Contrôles internes et transparence

Les députés ont noté avec inquiétude que toutes les agences n'ont toujours pas publié sur leur site web les CV et les déclarations d'intérêt des membres des conseils d'administration, des dirigeants exécutifs et des experts détachés.

Ils ont appelé toutes les agences à participer à l'accord interinstitutionnel sur le registre de transparence des représentants d'intérêts en cours de négociation entre la Commission, le Conseil et le Parlement.

À la fin de 2019, la plupart des agences ont indiqué qu'elles avaient mis en œuvre le cadre de contrôle interne révisé et qu'elles avaient procédé à une évaluation annuelle.

Le rapport a noté que les agences précédemment basées à Londres (l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Agence européenne des médicaments (EMA)) ont été démenagées du Royaume-Uni en 2019 et que leurs comptes comprennent des provisions pour les coûts de déménagement correspondants.

Décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2019 : performance, gestion financière et contrôle

Le Parlement européen a adopté par 600 voix pour, 88 contre et 3 abstentions, une résolution concernant la décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2018: performance, gestion financière et contrôle.

La présente résolution comprend, pour les agences de l'Union européenne, les observations transversales accompagnant les décisions de décharge. Les agences ont une forte influence sur l'élaboration des politiques, la prise de décision et la préparation et la mise en œuvre des programmes dans des domaines qui revêtent une importance capitale pour la vie quotidienne des citoyens de l'Union, comme la santé, la sûreté, la sécurité, la liberté et la justice. Elles peuvent également jouer un rôle moteur dans la résolution des situations de crise ou la réaction aux enjeux sociétaux à long terme.

Le Parlement a constaté avec satisfaction que la Cour des comptes a émis une opinion d'audit sans réserve sur la fiabilité des comptes de toutes les agences ainsi que sur la légalité et la régularité des recettes sous-jacentes aux comptes de toutes les agences. En revanche, un avis avec réserve a été émis pour l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en ce qui concerne la légalité et la régularité des paiements.

Principaux risques recensés par la Cour et recommandations connexes

Selon le rapport de la Cour, le risque global pour la régularité des comptes des agences, conformément aux normes comptables internationales, est faible, comme c'était le cas en 2018.

Le Parlement s'est félicité que la Cour ait déclaré que la plupart des agences ont pris des mesures correctives pour donner suite aux observations des audits des années précédentes concernant notamment i) la gestion des marchés publics, ii) les procédures de recrutement et les conflits d'intérêts des membres du personnel qui quittent une agence de l'Union et intègrent le secteur privé et iii) la gestion budgétaire, domaine dans lequel la Cour a relevé plusieurs lacunes. Il a invité les agences JAI à poursuivre leurs efforts pour répondre aux observations de la Cour.

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a relevé que pour les 32 agences décentralisées de l'Union, le total cumulé des budgets 2019 s'est élevé à environ 2.854.000.000 EUR en crédits d'engagement, soit une augmentation d'environ 10,29 % par rapport à 2018, et à 2.570.000.000 EUR en crédits de paiement, soit une augmentation de 8,88 % par rapport à 2018.

Sur les 2.570.000.000 EUR de crédits de paiement, quelque 1.920.000.000 EUR a été financés par le budget général de l'Union, ce qui représente 74,75 % du financement total des agences en 2019 (72,16% en 2018). Quelque 649.000.000 EUR a été financé par des droits et redevances et par des contributions directes des pays participants (soit une diminution de 1,22% par rapport à 2018).

Préoccupés par le niveau très élevé des reports dans certaines agences, en contradiction avec le principe budgétaire d'annualité, les députés ont souligné l'urgence nécessaire pour toutes les agences d'améliorer leurs capacités de planification budgétaire. Ils considèrent qu'une plus grande attention devrait être accordée à la pertinence et à la cohérence, en particulier dans le cadre de domaines de compétence qui se recoupent, lors de la création des futures agences. Les ressources devraient être allouées de manière plus souple en fonction des besoins ou de l'urgence.

Performance

Le Parlement s'est félicité de la publication, par la Cour, du tout premier audit de performance transversal portant sur l'ensemble des agences de l'Union. Il convient avec la Cour que, bien que les agences accomplissent des tâches importantes dans tous les domaines du quotidien, elles éprouvent manifestement des difficultés à susciter la confiance des citoyens.

Les députés ont regretté que les règlements fondateurs de plusieurs agences n'aient pas encore été alignés sur l'approche commune. Ils ont invité les agences à continuer à développer leurs synergies, à accroître la coopération et l'échange de bonnes pratiques avec les autres agences de l'Union en vue d'améliorer l'efficacité (ressources humaines, gestion des bâtiments, services informatiques et sécurité).

La Commission est invitée à réaliser régulièrement des évaluations indépendantes des performances des agences. Une analyse d'impact devrait être réalisée pour chaque agence et une clause de réexamen relative à la justification des objectifs assignés de l'agence devrait être ajoutée systématiquement.

Politique du personnel

Les 32 agences décentralisées ont employé un total de 7.880 membres du personnel, comprenant des fonctionnaires, des agents temporaires, des agents contractuels et des experts nationaux détachés, en 2019 (contre 7626 en 2018), soit une augmentation significative de 3,33% par rapport à l'année précédente. Les députés se sont inquiétés du fait que, dans la grande majorité des agences, il y a un manque d'équilibre entre les sexes parmi le personnel dans la gestion globale.

En outre, des faiblesses ont été identifiées dans les procédures de recrutement des agences concernant la gestion des conflits d'intérêts potentiels (une agence), l'application du principe d'égalité de traitement ou de transparence (trois agences) et la tenue d'une piste d'audit appropriée de la procédure (une agence).

Marchés publics

La résolution a souligné le fait que les marchés publics restent le principal domaine susceptible d'être affecté par des erreurs dans toutes les agences décentralisées de l'Union. Il a donc invité les agences concernées, à savoir Europol et CEPOL, à améliorer leurs procédures de

passation de marchés publics.

Contrôles internes et transparence

Le Parlement a noté avec inquiétude que toutes les agences n'ont toujours pas publié sur leur site web les CV et les déclarations d'intérêt des membres des conseils d'administration, des dirigeants exécutifs et des experts détachés.

Les députés ont appelé toutes les agences à participer à l'accord interinstitutionnel sur le registre de transparence des représentants d'intérêts en cours de négociation entre la Commission, le Conseil et le Parlement. Ils ont également demandé qu'un modèle commun de déclaration d'intérêts soit utilisé par toutes les agences.

À la fin de 2019, la plupart des agences ont indiqué qu'elles avaient mis en œuvre le cadre de contrôle interne révisé et qu'elles avaient procédé à une évaluation annuelle.

Autres commentaires

Le rapport a noté que les agences précédemment basées à Londres (l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Agence européenne des médicaments (EMA)) ont été déménagées du Royaume-Uni en 2019 et que des provisions pour les coûts liés au déménagement sont inscrites dans leurs comptes.